Document réalisé par l'intersyndicale

24 01 2025

Source Rapport de présentation du BP 2025 Session du Conseil régional des Pays de la Loire 19 et 20 /12/2024

Les dépenses de personnel s'élèvent à 208 M€ (hors mesure PLF liée à la hausse des cotisations CNRACL), soit une en hausse de 5,4 M€ par rapport au budget primitif 2024 qui s'explique principalement par la hausse annuelle du SMIC et le glissement vieillesse technicité (+ 3,3 M€).

A cela s'ajoute les mesures de fonctionnement comme les titres repas ou l'intégration de personnels dans le cadre du transfert FEADER, et également un certain nombre de mesures régionales essentielles pour les agents :

- La mise en place d'un nouveau contrat de prévoyance et un renforcement de la participation de la Région pour la complémentaire santé (+ 1,4 M€ pour 2025),
- La revalorisation du régime indemnitaire d'un certain nombre d'agents régionaux exerçant, pour l'essentiel, des fonctions d'encadrement dans les lycées et de gestion au siège et dans les antennes (+ 1, 4 M€),
- Un renforcement de la politique d'accompagnement des agents dans cette transformation (dépenses de formation, etc... +0,4 M€).

Ces nouvelles dépenses seront compensées, en parallèle, par la suppression d'un certain nombre de postes au Siège et dans les Maisons des Régions à la suite de l'arrêt de plusieurs dispositifs. Cette décision permettra ainsi de réduire les dépenses de personnel de 1,3 M€. Les EPLE ne sont pas concernés par ces choix budgétaires.

Source : Rapport Ressources Session du Conseil régional des Pays de la Loire 19 et 20 /12/2024

III- Transformer l'action publique

1/ Mesures en faveur du personnel régional

En 2025, les dépenses de personnel s'élèvent à 211,6 M€, soit une hausse de 8,9 M€ par rapport au budget primitif 2024 (4,4 %).

Cette hausse, dans un contexte financier particulièrement difficile, découle pour l'essentiel de mesures nationales. Ainsi, outre la hausse du SMIC et le glissement vieillesse technicité (estimés à + 3,4 M€) qui sont constatés chaque année, le budget RH est particulièrement impacté par la hausse de la cotisation CNRACL (estimée à + 3,6 M€) proposée dans le projet de loi de finances 2025. Le total de ces mesures contraintes s'élève donc à + 7 M€.

Compte tenu de la fin de plusieurs dispositifs régionaux, un certain nombre de suppressions de postes sont envisagées pour l'année 2025 et permettront de réduire les dépenses de personnels de 1,3 M€ au Siège et dans les Maisons des Régions. Cet effort permettra de financer par ailleurs une partie des mesures régionales suivantes, destinées à soutenir les personnels de la Région, face aux accidents de la vie ou pour valoriser les efforts de transformation engagés :

- La mise en place d'un nouveau contrat de prévoyance à adhésion obligatoire et un renforcement de la participation de la Région pour la complémentaire santé. Cet effort est estimé à 1,4 M€ pour 2025 ;
- La revalorisation du régime indemnitaire d'un certain nombre d'agents régionaux, notamment ceux qui exercent des fonctions d'encadrement dans les lycées. Cet effort est estimé à 1, 4 M€ ;
- Un renforcement des actions d'accompagnement, par la formation et la possibilité d'un complément indemnitaire annuel, à hauteur de 0,4 M€.